

l'abbé Maeyss dans son *Essai de réponse* analysé plus haut (voir : Controverses et projets de réforme). Il éclate encore dans l'adresse que les notables de la ville envoient au roi en 1839 et qui réclame l'établissement d'un séminaire « où les jeunes clercs luxembourgeois pourraient recevoir, de professeurs indigènes, une instruction conforme aux idées religieuses de leurs concitoyens, une éducation nationale enfin qui écartât d'eux ces doctrines ultramontaines si nuisibles à la tranquillité des Etats. »¹⁾ La même année un personnage curieux, très dévoué au pouvoir civil, le curé d'Ehnen, Scheid, est sollicité de donner son opinion sur la question de l'évêché et du séminaire.²⁾ Il répond à son patron et protecteur Stiff à la fin de décembre. Scheid prétend parler au nom de la partie éclairée du clergé luxembourgeois. Bien qu'il n'ait que du mépris pour la « cléricaille » belge il est loin de recommander le rattachement à Trèves. Pour des raisons d'économie d'abord ; l'exportation de numéraire affecterait dangereusement les finances publiques. Ses préférences vont à un évêché luxembourgeois autonome pour lequel on ne déploierait « aucun luxe » le clergé réclamant simplement l'indépendance. Un évêque, un chapitre, un séminaire. Le chapitre pourrait être constitué des professeurs du séminaire et des curés de la ville et des environs. L'église de St-Pierre serait érigée en cathédrale. On assignerait au séminaire les locaux de l'Athénée qui avaient déjà été affectés à cet usage dans le passé. D'après Scheid la réunion du Luxembourg au diocèse de Trèves n'est pas indiquée pour une autre raison : Rome serait difficilement gagnée à cette solution parce que les relations entre la cour de Berlin et le Saint-Siège sont extrêmement tendues à cause des affaires de Cologne et de Posnanie et parce que le souvenir de la

¹⁾ AGL. Régime de 1842—56, N° 115. Les pièces citées précédemment se trouvent également dans ce dossier.

²⁾ On s'étonne que les autorités se soient attachées à cet homme qui a des idées frustes et écrit mal, ce qui ne l'empêche pas d'être pédant et radoteur. Scheid restera à son poste pendant la durée de l'administration de Laurent, se tenant coi mais complotant dans l'ombre aux heures graves. Le vicaire apostolique ne l'inquiétera pas mais s'oppose à ce qu'il soit investi d'autres fonctions que celles de desservant. En 1846 il est proposé par la commission d'instruction comme candidat pour l'inspection des écoles du canton de Grevenmacher. Voici l'avis de Laurent : « Je ne puis pas adhérer, écrit-il au conseil de gouvernement, le 3 déc. 1846, à la proposition de la commission. Parmi plusieurs raisons graves je ne vous indiquerai qu'une seule mais qui est préemptoire, c'est que ce desservant manque des connaissances les plus indispensables pour les fonctions d'un inspecteur d'écoles, puisqu'il ne connaît pas même l'orthographe soit de la langue allemande soit de la langue française, comme le savent tous ceux qui ont reçu de ses lettres — —. » Le comité permanent de la commission se plaignant de ce refus, Laurent précise dans une nouvelle lettre que « quant aux autres motifs ils concernent cette qualité du sieur Scheid qui est de ma compétence et ils sont tels que je dois former opposition formelle contre la candidature en question. » Lettre au gouvernement du 3 février 1847. Arch. de l'Evêché.